

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Truyes, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur de COLBERT Stéphane, Maire

Nombre de conseillers en exercice	19	
Nombre de conseillers présents	16	
Nombre de conseillers votants		18

Date de convocation : 10 décembre 2021

**Présents** : M. de Colbert, Mme Beauchamp, M. Birocheau, Mme Faye, M. Greiner, M. Picard, Mme Chicheri, Mme Guérin, Mme Nguyen Van, Mme Aurnague, M. Favier, Mme Desmé, M. Moreau, M. Dubois, Mme Guéineau et M. Laurent

**Pouvoirs** : M. Grange donne pouvoir à Mme Desmé ; Mme Aubrey donne pouvoir à M. Birocheau

**Excusé** : M. Da Silva Vale

**Secrétaire** : M. Laurent

---

**Tarifs du cimetière**

Vu le code général des collectivités territoriales, pris notamment dans son article R 2223-11  
Vu l'arrêté 2021-108 du 27 août 2021 portant règlement du cimetière  
Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des concessions du cimetière

Le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs du cimetière **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022** :

	2 m2
Concession cinquantenaire	251 €
Concession trentenaire	142 €
Concession temporaire (15 ans)	119 €
Concession 1m <sup>2</sup>	Gratuit
Droit de superposition	71 €
Droit de superposition pour concession perpétuelle :	122 €

**COLUMBARIUM**

Cinquantenaire :	458 €
Trentenaire :	277 €
Temporaire (15 ans) :	212 €
Urne supplémentaire	133 €

**JARDIN DU SOUVENIR**

Taxe de dispersion des cendres	33 €
--------------------------------	------

**CONCESSION CINÉRAIRE**

Cinquantenaire	92 €
Trentenaire	73 €
Temporaire (15 ans)	55 €
Urne supplémentaire	37 €

Pour extrait conforme  
**Stéphane de COLBERT**  
**Maire**

Acte exécutoire  
Transmis en Préfecture le  
Publié le